

Une école aussi peut pendre la crémaillère

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **79 (1970)**

Heft 8

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683776>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une Ecole aussi peut pendre la crémaillère

Photos Cl. Huber

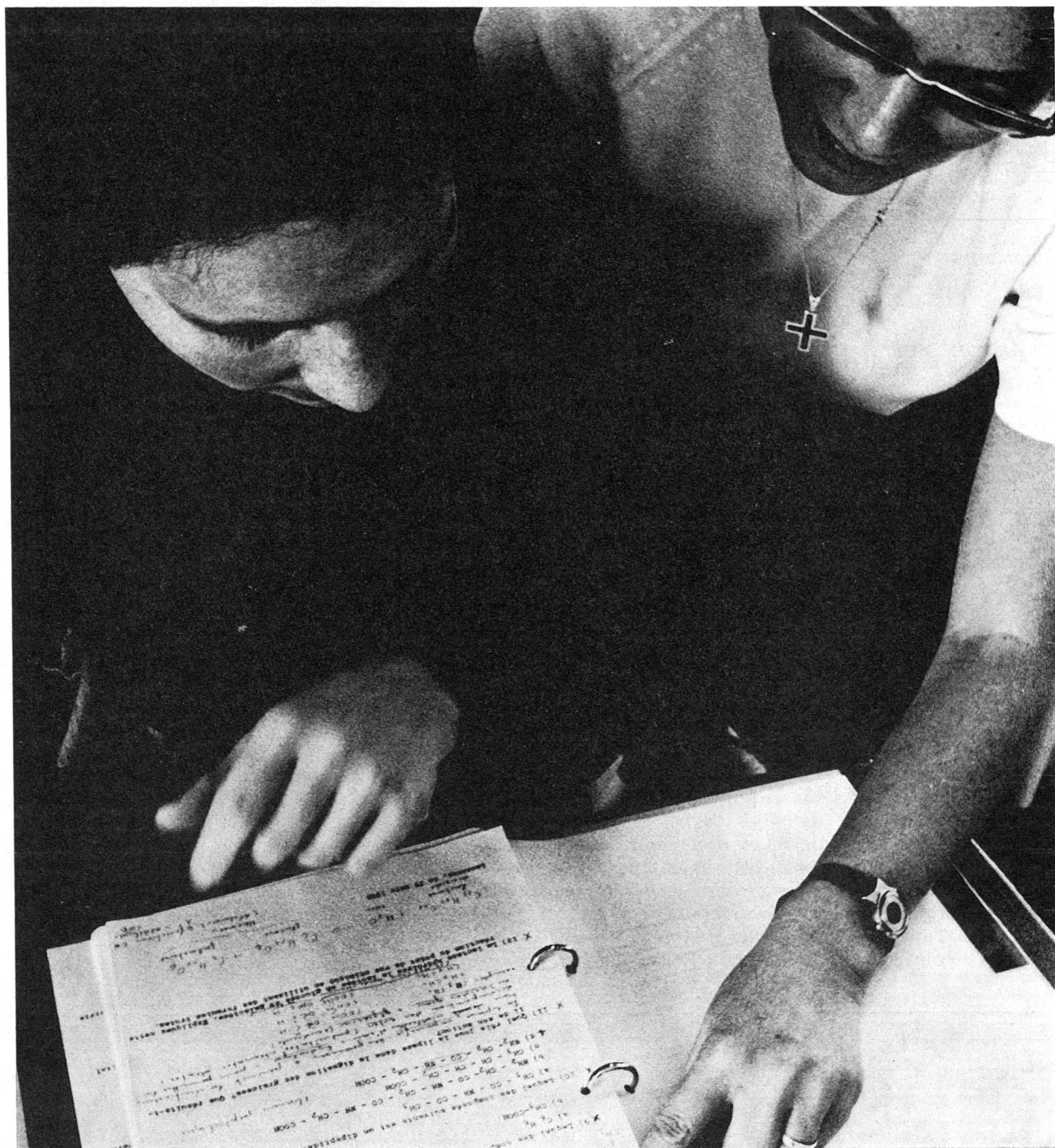
La Croix-Rouge suisse, qui est chargée par arrêté fédéral d'assurer le développement et la surveillance de la formation de base dans le domaine des professions soignantes et autres professions paramédicales, doit aussi s'occuper de la formation de cadres et du perfectionnement.

Aussi les statuts de 1970 de la Croix-Rouge suisse dont nous avons parlé aux pages précédentes contiennent-ils un nouvel article 42 concernant l'«Ecole de cadres pour professions paramédicales». Cet article précise: «L'école de cadres pour professions

paramédicales accomplit les tâches afférentes à la formation de cadres et au perfectionnement; elle dispose de plusieurs centres de formation.

Le Comité central nomme...»

En fait, si cet article 42 des statuts est nouveau, l'école à laquelle il se rapporte existe depuis vingt ans en Suisse allemande et onze ans en Suisse romande; fondée sous le nom d'Ecole de perfectionnement, elle porte actuellement le nom d'Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge suisse.





Notre dernière visite à la branche romande de Lausanne date de huit ans. C'était en 1962. L'Ecole était alors installée dans un appartement de l'Avenue de Chailly: six pièces, de la place pour vingt élèves. On ne pouvait y donner qu'un seul cours à la fois. Aujourd'hui, nous sommes au No 9 du chemin de Verdonnet. Comme le nom: c'est vert et c'est gai... Une villa de dix pièces, de la place pour cinquante élèves. L'école a emménagé dans ces nouveaux locaux à fin mai 1970.

Dans l'accueillante et spacieuse villa, dont la Croix-Rouge suisse a fait l'acquisition en automne 1969, certes il a fallu — pour la rendre fonctionnelle — abattre quelques murs, transformer deux salles de bain en bureaux et les caves en vestiaire, pour ne citer que les transformations les plus importantes. Disposant ainsi — et enfin — de place en suffisance, la branche romande de l'Ecole supérieure d'infirmières a pu, pour la première fois cet automne, annoncer l'ouverture de deux cours qui, s'ils se déroulent simultanément, n'en sont pas moins différents. L'un, d'une durée de deux mois, est destiné aux infirmières-chefs d'unités de soins. Il réunit vingt-sept élèves. L'autre, qui s'étendra sur dix mois et groupe dix-neuf élèves est ouvert aux infirmières-chefs et monitrices. Si, jusqu'en 1950, le perfectionnement «empirique» des infirmières et infirmiers représentait la règle et était jugé suffisant, il n'en va plus de même actuellement, où les besoins, soit des écoles, soit des services hospitaliers se ressentent eux aussi des effets de l'évolution générale.

Dans les services infirmiers, en effet, les conditions ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient il y a vingt ans: fréquents changements de personnel, concours de main d'œuvre étrangère formée et travaillant de tout autre manière que le personnel suisse, pour ne citer que quelques points. Les hôpitaux ont compris l'avantage indéniable de pouvoir compter dans leurs effectifs des in-

firmières aptes à diriger un service, une équipe, des élèves, capables d'organiser, de prévoir, d'administrer. Ils l'ont si bien compris que nombreux sont maintenant les établissements hospitaliers qui accordent des congés payés — en tout ou en partie — à celles de leurs infirmières qui suivent un cours de perfectionnement. Cela pour le travail en milieu hospitalier. Car un autre aspect de l'évolution en cours a trait à la formation des candidates-infirmières, aux exigences imposées à une école d'infirmières moderne.

Le fait est notoire que celui qui entend enseigner doit posséder des connaissances pour le moins deux fois plus étendues que celles qu'il est appelé à inculquer à ses élèves. Ainsi, la nécessité de former des monitrices d'écoles et des monitrices cliniques parfaitement qualifiés. Ceci explique que le cours pour infirmières-chefs et monitrices qui s'étendit tout d'abord sur quatre mois, puis sur cinq, et sur sept, dure maintenant dix mois à l'instar de ce qui est usuel à l'échelle européenne. A son programme, 130 heures de psychologie et d'éducation, 150 heures consacrées aux bases scientifiques du nursing, 125 heures placées sous le thème «L'infirmière dans la société», 100 heures réservées à l'étude des services de santé, de l'organisation et de l'administration, 40 heures de culture générale. Ce programme est en outre complété par des conférences, des visites et deux mois de stages dans des services hospitaliers ou des écoles d'infirmières, ce qui permet à celles — ou à ceux — qui n'ont pas encore exercé des fonctions d'infirmiers ou d'infirmières-chefs ni de moniteurs d'acquérir la pratique nécessaire. Et en plus, bien entendu, des discussions, des exercices, des travaux écrits ou oraux, des travaux de groupes dans les branches principales.

Il va de soi que les participantes et participants au cours de dix mois pour infirmières-chefs et monitrices subiront une préparation quelque

L'Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge suisse est ouverte aussi bien aux infirmières laïques que religieuses, aux femmes comme aux hommes, aux Suissesses et aux étrangers. A Lausanne, 46 élèves suivent actuellement les deux cours — l'un de deux mois, l'autre de dix — qui ont commencé au mois de septembre 1970. Leur âge oscille entre 25 et 45 ans, ce qui donne une moyenne d'âge se situant aux environs de la trentaine.

peu différenciée selon qu'ils ou elles appartiennent au premier ou au second groupe. Quant au cours de deux mois pour infirmières-chefs d'unités de soins, introduit en 1963 en remplacement de l'ancien cours de quinze jours pour infirmières-chefs d'étage, il comporte au total 175 heures d'enseignement dont les sujets sont: la psychologie appliquée, les problèmes éducatifs et la formation du personnel dans les services, l'organisation du travail dans une unité de soins, les problèmes professionnels, les principes et techniques de soins, la culture générale. Chaque semaine, une journée est en outre consacrée à des visites diverses et à l'observation en milieu hospitalier. Les élèves? Des infirmières et infirmiers laïcs, des infirmières religieuses, dont l'âge se situe entre 25 et 45 ans, qui tous, quel que soit leur âge, témoignent de beaucoup d'intérêt pour les horizons parfois entièrement neufs que telle ou telle matière du programme leur ouvre, dont les besoins et les buts sont très variés. Si la grande majorité est de nationalité suisse, l'Ecole, tout en donnant bien entendu la priorité à nos compatriotes, n'est pas fermée



La villa du chemin de Verdonnet — dans le calme et la verdure — a été en partie rénovée et transformée au vu des besoins d'une école qui doit naturellement comporter des bureaux pour la directrice, la secrétaire, les monitrices, des salles de classes, une bibliothèque, divers locaux annexes. Au deuxième étage, les élèves ont aussi à leur disposition une cuisinette bien installée où elles peuvent, si elles le désirent, préparer leurs repas: économie de temps et d'argent.

aux étrangers. C'est ainsi que la branche suisse alémanique à Zurich a admis l'an dernier une infirmière autrichienne et que la branche romande compte actuellement une élève originaire de la Côte d'Ivoire. Cette «universalité» répond parfaitement à l'esprit de la Croix-Rouge suisse, apolitique et confessionnellement neutre.

Les cours de l'Ecole supérieure sont suivis tant par des infirmières- ou infirmiers-chefs ou des monitrices qui occupent d'ores et déjà un poste de dirigeants, que par des infirmiers et infirmières plus jeunes — et elles sont de plus en plus nombreuses! —

qui désirent se préparer à assumer de telles fonctions. Tous et toutes néanmoins ont une expérience pratique de quelques années, cette condition étant imposée pour l'admission, comme est imposé aussi un examen d'entrée à chaque candidat. Précisoin, l'Ecole a, l'an dernier, fait une l'examen d'admission introduit il y a quelques années seulement, ne représente pas le seul critère permettant de juger si tel ou telle est apte à suivre l'enseignement de l'Ecole; il est tenu compte aussi de la formation antérieure, des recommandations données, de l'expérience, de l'âge.

Désireuse d'être toujours à la hauteur de sa tâche et ne craignant ni d'innover ni de transformer au besoin, l'Ecole a, l'an dernier, fait une enquête auprès d'infirmières-chefs ayant suivi un de ses cours et auprès de directeurs d'hôpitaux. Les réponses reçues ont montré que le cours de dix mois, tel qu'il existe actuellement, reste la formation souhaitée pour les infirmières-chefs mais qu'il serait nécessaire d'avoir, en plus, d'autres possibilités, plus souples, de formation, en particulier par des suites de cours ou de sessions d'études, entrecoupées de périodes de travail. Une tâche d'avenir qui ne pourra toutefois être menée à bien que si l'Ecole peut s'assurer la colla-

boration de personnel enseignant qualifié de renfort.

Du pain sur la planche pour l'Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge suisse qui, à Zurich, vient de commémorer le vingtième anniversaire de sa fondation et, à Lausanne, entre dans sa deuxième décennie en faisant «peau neuve».



Les cours théoriques, donnés par la directrice et une à deux monitrices, ainsi que par une quinzaine de professeurs externes, sont complétés soit par des stages, soit par des journées d'observation dans les hôpitaux.

